



Rapport de la commission des finances sur le

Préavis No. 54/26
Demande d'un crédit de CHF 152'960.- (TTC)
pour les travaux d'entretien forestier sur les rives du Nant de Riond

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Dans le cadre de la planification pour l'entretien des forêts, la Municipalité a dû organiser, en collaboration avec les Services du Canton, un service d'entretien le long des berges du Nant de Riond. Les travaux sont déterminés par le canton et la Commune est obligée de les exécuter.

La Cofin a contacté M. Bernard Henrioud pour demander des explications et quelques éclaircissements. La Cofin estime avoir reçu les réponses et éléments nécessaires. Le Nant de Riond est à ciel ouvert depuis le Chemin de Bel-Air et s'écoule jusqu'au lac en passant sous la Route Suisse à la hauteur de l'ancienne STEP. La Commune avait déjà entrepris des restaurations en 2021 entre la Route Suisse et le lac.

Les subventions cantonales pour ce type de travail se présentent de la manière suivante :

- Pour les Communes 80% de subventionnement et donc 20% à la charge de la commune.
- Le produit de la vente du bois viendra en déduction du montant des travaux forestiers.

Le montant de CHF 152'960.- TTC représente le total des coûts, hors vente de bois et de subventions. Le montant net à supporter par la Commune sera de CHF 21'500.-, hors taxes et imprévus.

Au vu de ce qui précède, de l'obligation d'entretenir cette bande de forêt, la Commission des Finances, in corpore, recommande d'accepter le préavis 54/26, soit

1. d'approuver le préavis no 54/26 accordant un crédit de CHF 152'960.- (TTC)
2. dans l'attente du remboursement, de porter le montant de CHF 152'960.- (TTC) sur le compte No 1405 Forêts « nouveau compte MCH2 ».

Crans, le 24 avril 2026

Pour la commission des finances

Jean-Daniel Aubry (rapporteur)

René Bautz

Thomas Dislich

Laurent Duhoux

Eliane Gandillet

Marc-Henri Barrail

Antoine Amiguet

